

Réforme des institutions financières internationales : progrès depuis Halifax

Au sommet tenu à Halifax en 1995, les leaders du G-7 ont lancé un ambitieux programme pour renouveler et réformer les principales institutions financières internationales (IFI) de manière qu'elles puissent faire face aux défis de taille que poseront au XXI^e siècle la mondialisation et la nécessité de gérer l'expansion rapide du commerce et des mouvements de capitaux, de soutenir les efforts de développement des pays plus pauvres et d'améliorer l'efficacité des institutions elles-mêmes.

Le Sommet de Halifax a été une étape décisive dans ce processus de renouveau... Il a donné naissance à un programme progressiste de réformes que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD) ont entrepris de mettre en oeuvre.

Les progrès accomplis depuis Halifax sont considérables. À titre de président du Sommet, le Canada a mis en place des mécanismes pour donner suite aux initiatives de Halifax; les leaders passeront en revue ces réalisations au Sommet de Lyon.

Fonds monétaire international

Au sommet de Halifax, le G-7 a avalisé des propositions destinées à améliorer la capacité du FMI de faire face aux crises financières. Il y a notamment été convenu qu'il fallait améliorer les systèmes d'alerte et de réaction rapides et augmenter les ressources financières nécessaires dans de telles occasions.

Depuis, le FMI a accru sa surveillance grâce à une analyse plus rigoureuse et franche des politiques économiques de ses membres. Il a aussi adopté un nouveau mécanisme de financement d'urgence qui permet un accès plus rapide aux arrangements du Fonds.

En outre, l'amélioration des normes relatives aux données permet de renseigner les marchés sur les progrès financiers et économiques des pays membres. En vertu des nouvelles normes, les pays qui empruntent sur les marchés financiers doivent publier des données plus à jour et de meilleure qualité. Le Canada souscrit déjà à ces nouvelles normes. Une norme générale moins contraignante sera établie plus tard cette année à l'intention de tous les pays membres. Enfin, de l'information sur les pratiques statistiques des membres sera publiée électroniquement à compter de cet été.

Les discussions ont également progressé sur le renforcement des ressources financières dont dispose le Fonds pour faire face aux situations d'urgence, aux termes des Accords généraux d'emprunt. Un accord de principe a été conclu pour doubler ces ressources qui viendront des pays du G-10 et d'un certain nombre d'autres pays qui ont la capacité de soutenir le système monétaire